



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction des Ressources humaines

PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Election des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire des enseignants du 2nd degré, des CPE et des psychologues de l'académie de Rennes

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique pour l'élection du CSA réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 17 heures, au Rectorat de Rennes 92 rue d'Antrain, proclame les résultats électoraux suivants :

A – Composition du bureau de vote

Présidente : Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire : Madame Stéphanie Rayon-Desmares, cheffe de la Division des Personnels Enseignants

Secrétaire suppléant : Monsieur Marc Godfroid, adjoint à la cheffe de la Division des Personnels Enseignants

Délégués des listes :

- 1.Monsieur Jacques Vaesken, CGT Educ'action
- 2.Monsieur Mostafa Boulil, FNEC FP FO
- 3.Monsieur Luc Grimonprez, Sgen-CFDT
- 4.Madame Frédérique Lalys, FSU
- 5.Madame Fabienne Portanguen, SUD Education
- 6.Monsieur Tanguy Jouault, SE-UNSA
- 7.Monsieur Stéphane Goutiers, SNALC

B – Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	14096
Nombre des votants :	6565
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	142
Nombre de suffrages valablement exprimés :	6423

Listes en présence

Listes en présence	CGT Educ'ac tion	FNEC FP FO	Sgen-CFDT	FSU	SUD Educati on	SE-UNSA	SNALC
Nombre de voix	728	871	666	2910	557	258	433
Nombre de sièges	2	3	2	10	1	0	1

C – Calcul du nombre de sièges attribus à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

338,05

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
CGT Educ'action	2
FNEC FP FO	2
Sgen-CFDT	1
FSU	8
SUD Education	1
SE-UNSA	0
SNALC	1

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

15

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =

4

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyennes (PFM) si nécessaire

Attribution du siège n° 1

Listes en présence	Plus forte moyenne
CGT Educ'action	
FNEC FP FO	
Sgen-CFDT	333
FSU	
SUD Education	
SE-UNSA	
SNALC	

La liste Sgen-CFDT a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 1.

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
CGT Educ'action	
FNEC FP FO	
Sgen-CFDT	
FSU	323,33
SUD Education	
SE-UNSA	
SNALC	

La liste FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Attribution du siège n° 3

Listes en présence	Plus forte moyenne
CGT Educ'action	
FNEC FP FO	
Sgen-CFDT	
FSU	291
SUD Education	
SE-UNSA	
SNALC	

La liste FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 3.

Attribution du siège n° 4

Listes en présence	Plus forte moyenne
CGT Educ'action	
FNEC FP FO	290,33
Sgen-CFDT	
FSU	
SUD Education	
SE-UNSA	
SNALC	

La liste FNEC FP FO a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 4.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
CGT Educ'action	
FNEC FP FO	
Sgen-CFDT	
FSU	
SUD Education	
SE-UNSA	
SNALC	

La liste _____ a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
CGT Educ'action	
FNEC FP FO	
Sgen-CFDT	
FSU	
SUD Education	
SE-UNSA	
SNALC	

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Mme PICOL Karine
	Mme LLAVORI Magali
	Mme WEBER Carine
	Mme TREGOURES Marianne
	M. DELALANDE William
	Mme SALIOU Adeline
	M. VERDURMEN Hervé
	Mme LALYS Frédérique
	M. BILLY Alain
	Mme DREAN Florence
	M. GEORGES-SAINT-MARC Martin
	Mme OGIER Solenne
	M. MORE Pierre Yves
	Mme GAYIC Virginie
	Mme STEPHAN Fabienne
	Mme LESNE Caroline
	M. MARITEAU Joël
	M. CORDIER Clément
	M. GOUTIERS Stéphane
	Suppléants
Mme OLLIVIER Sophie	
Mme BAUR Nathalie	
M. FERDINANDE Mickaël	
Mme RICHARD Elisabeth	
Mme BITAUD Marie	
M. RIO Frédéric	
M. OILLIC Roman, Gervan	
Mme LEROUX Stéphanie	
M. LEROY Olivier	
Mme FLANT Catherine	
Mme CARO-NEDELLEC Marina	
Mme LE GLEDIC Chloé	
Mme NUPIED Nathalie	
M. CONIGLIO Giuseppe	
M. MAHEO Mathieu	
Mme DAVID Florença	
Mme LE HOUEZEC Nathalie	
Mme LOAEC Isabelle	

E. Observations

Service au rade 1 jour + notices de vote sous les TPS, brigades,
cela n'aide pas aux votes listes - merci pour le reste sinon. Tanguy JOUVAULT

F. Emargements

Présidente: Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire: Madame Stéphanie Rayon-Desmares, cheffe de la Division des Personnels Enseignants

Secrétaire suppléant: Monsieur Marc Godfroid, adjoint à la cheffe de la Division des Personnels Enseignants

Délégués des listes:

1. Monsieur Jacques Vaesken, CGT Educ'action

2. Monsieur Mostafa Boulil, FNEC FP FO

3. Monsieur Luc Grimonprez, Sgen-CFDT

4. Madame Frédérique Lalys, FSU

5. Madame Fabienne Portanguen, SUD Education

6. Monsieur Tanguy Jouault, SE-UNSA

7. Monsieur Stéphane Goutiers, SNALC

N. BILLY Alain FSU



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPA
331

CAPA des ens. du 2d degré, prof. de
l'ensam, cpe, psy. de Rennes

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 14 096	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 7		
B. Nombre de votants	B = 6 565		Nombre de sièges à pourvoir P = 19		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 142		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 6 423		$G = \frac{D}{P} = \frac{6\,423}{19} = 338,05$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
La CGT EDUC'ACTION Un autre choix de société	CGT Educ'action	728	2				2
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	871	2			4° - 290,33	3
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Education	Sgen-CFDT	666	1	1° - 333,00			2
AVEC LA FSU POUR LE SECOND DEGRÉ	FSU	2 910	8		2° - 323,33	3° - 291,00	10
SUD éducation Bretagne	SUD	557	1				1
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	258	0				0
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	433	1				1

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicaux	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----
-----	-----	-----	-----

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CAPA des ens. du 2d degré, prof. de
l'ensam, cpe, psy. de Rennes

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 14 096	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 7		
B. Nombre de votants	B = 6 565		Nombre de sièges à pourvoir P = 19		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 142		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 6 423		$G = \frac{D}{P} = \frac{6\,423}{19} = 338,05$		

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
RAULT Anne Sophie	SGA-DRH - Présidente	
RAYON-DEJANES Stéphanie	chefe DPE	
GODFROID Marc	adjt chef DPE	
VAESKEN Jacques	CGT - délégué	
BOULIL Mottafa	FNEC FP FO	
GRIMONPREZ Cécile	SGEN CADI	
LALYS Frédérique	FSU	
PORTANGUEN Fatienne	SUD Education	
JOVAULT Tanguy	SE UNSA	
GOUTIERS Stéphane	SNALC	
M. BILLY Alain	FSU	

